

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mohamed El Bachir El Ibrahimi de Bordj Bou Arreridj
Numéro d'identification fiscal (NIF):424020000340063

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux articles N° : 65 et 82 du décret présidentiel N°:15/247 du: 16/09/2015, comportant réglementation des marchés publics et délégations de service public, le Recteur de l'Université de Bordj Bou Arreridj informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°:08/DDPO/2026 liée au projet :

Acquisition d'équipements pour FABLAB à l'université de Bordj Bou Arreridj

Qu'après le processus d'évaluation des offres techniques et financières par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement, selon les résultats indiqués dans le tableau suivant :

Attributaire	Numéro d'identification fiscal	Montant de l'offre retenu (DA)	Note technique	Délai d'exécution	Remarque
SARL ENTEC	09925006264183	23.194.290.00	80	180 Jours	Offre unique

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière sont invités à se rapprocher au siège de la direction de l'université au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour les informer des résultats par écrit. Le soumissionnaire qui conteste contre l'avis d'attribution provisoire peut introduire un recours auprès de la commission spécialisée (commission sectorielle), dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution de l'avis d'attribution provisoire au Bulletin Officiel des Marchés des Opérateurs Publics (BOMOP) et sur le portail électronique des marchés publics, ou dans la presse écrite ou la presse électronique. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.